

---

**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS  
régional Nord Vaudois du jeudi 26 septembre 2019**

---

<b>Lieu</b>	Grande salle de Pomy, La Poméranne, salle du Levant
<b>Présences</b>	CoDir : M. Marc-André Burkhard, M. Pierre Dessemontet, M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemmling.  Vingt-six des quarante communes membres sont présentes, représentant 96 voix.  Le Major Eric Stauffer Cdt du SDIS régional Nord Vaudois.
<b>Excusés</b>	CoDir : Mme Gloria Capt, Mme Valérie JaggiWepf.  CI : Communes de Démoret, Giez, Grandson, Method, Mutrux, Novalles, Suscévaz, Treycovagnes.
<b>Absents</b>	CI : Communes de Ependes, Molondin, Orges, Rovray, Villars-Epeney, Vugelles-la-Mothe.
<b>Lieux et date des prochaines séances :</b>	A Yverdon-les-Bains, le 28 novembre 2019 A Provence, le 28 mai 2020. A Suchy, le 24 septembre 2020.

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégués du SDIS ainsi qu'au CoDir. Il excuse le Syndic de Pomy M. Yves Pellaux qui nous rejoindra plus tard.

Le président Patrick Grin vérifie propose une modification à l'ordre du jour, soit ajouter un point 7 : Election du vice-président du CI pour l'année 2020. Cette modification est acceptée à l'unanimité.

### **1. Appel**

La secrétaire fait l'appel. Vingt-six des quarante communes membres sont présentes, représentant 96 voix.

### **2. Assermentation des délégués**

Un délégué et deux suppléants doivent être assermentés ce soir.

Appel de MM. Xavier Pitteloud (nouveau délégué de Bioley-Magnoux), Cédric Grin (suppléant de Belmont-sur-Yverdon) et José Jeanneret (suppléant de Fiez). Le président donne lecture de la promesse légale.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).

Lecture du serment :

*« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »*

Après cette lecture, chaque délégué, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ». Le président prend acte de leur promesse et les félicite.

### 3. Adoption du procès-verbal du 23 mai 2019.

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mai 2019. La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité et une abstention.

### 4. Préavis PR19.03CD concernant la suppression de la section DAP Z1 au 31.12.2019

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

**Résultat :** Le préavis PR19.03CD concernant la suppression de la section DAP Z1 au 31.12.2019 est adopté à l'unanimité sans avis contraire et sans abstention.

### 5. Préavis PR19.04CD concernant le budget 2020.

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

M. Lunardi de Montagny demande si la phrase *aucun engagement de nouveau personnel permanent n'a été approuvé* à la page 1 du budget sous-entend qu'une demande de personnel permanent a été faite et le lien de ce point avec le chiffre 352100 *Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains*, où il est mentionné que *le montant supplémentaire de CHF 28'100 correspond à l'augmentation annuelle des salaires du personnel permanent*.

Le Major Stauffer explique que la phrase à la page 1 correspond effectivement à une demande faite à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains d'engager du personnel supplémentaire, tandis que le chiffre à la page 7 correspond à une augmentation automatique liée à la grille salariale de la ville.

M. Guilloud de Champagne remarque qu'à plusieurs reprises on trouve dans le budget la phrase *un effort a été consenti concernant le reste du matériel afin de limiter l'augmentation de cette position budgétaire* et il se demande si cela sous-entend qu'il y aura plus d'augmentation l'année prochaine. Avec en plus la construction de la caserne de Grandson, les chiffres vont s'additionner et donc aussi le coût par habitant. Il aimerait aussi des précisions sur les chiffres 311400 et 311500, soit sur l'acquisition de défibrillateurs et d'un vélo électrique et demande si, en temps d'économie, ces achats étaient bien nécessaires.

A la première question, le Major Stauffer explique qu'il y a effectivement beaucoup de paramètres en jeu. Des économies sont faites, mais selon les situations des augmentations peuvent toujours être nécessaires.

Le vélo électrique est utilisé par les permanents pour se déplacer en ville. Par rapport à un vélo normal, cela leur permet d'être sûrs d'être sur place à temps en cas d'alarme. Sinon, ils ne peuvent pas aller très loin.

En ce qui concerne les défibrillateurs, on vérifiera bien qu'il n'y en a pas d'autres autour du même lieu afin d'éviter d'en avoir trop au même endroit.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

**Résultat :** Le préavis PR19.03CD concernant le budget 2020 est adopté à l'unanimité sans avis contraire et sans abstention.

### 6. Election du Président du CI pour l'année 2020.

M. le président Patrick Grin cède la parole au Vice-Président M. Pierre-Alain Lunardi. M. Lunardi annonce que M. Grin est candidat au poste de président de CI et demande s'il y a d'autres candidats dans la salle. Aucun autre candidat ne se présente. M. Grin est élu par applaudissements et remercie l'assemblée pour sa confiance.

## 7. Election du Vice-Président du CI pour l'année 2020.

M. le président Patrick Grin reprend la parole et annonce que M. Pierre-Alain Lunardi est candidat au poste de vice- président du CI et demande s'il y a d'autres candidats dans la salle. Aucun autre candidat ne se présente. M. Lunardi est élu par applaudissements et remercie l'assemblée pour sa confiance.

## 8. Communications

M. le président rappelle que M. Olivier David a démissionné de son poste pour raison professionnelle, et qu'il a laissé une place vacante au CODIR. Selon l'article 18 des statuts, ce siège revient de droit à la commune d'Yvonand. Or, le remplacement de M. David n'a pas encore été effectué au sein de la Municipalité d'Yvonand. La prochaine assemblée générale étant prévue pour mai 2020, les délégués du CI ainsi que le CoDir devront être reconvoqués pour une assemblée extraordinaire en novembre prochain, puisqu'il faudra élire cette personne au plus vite.

M. Grin remercie encore l'ensemble du SDIS pour les portes ouvertes de la fin du mois d'août, qui ont connu un beau succès dans toutes les casernes qui les ont pratiquées. Il relève que c'est une nécessité de se faire connaître auprès de la population.

M. Kemmling prend la parole en tant que vice-président pour excuser Mme Capt retenue à une autre assemblée ainsi que Mme Jaggi-Wepf toujours convalescente.

Le Major Eric Stauffer remercie M. Grin pour ses remarques positives. Il fait part d'un début d'année assez calme. Il remercie l'assemblée pour leur confiance.

## 9. Divers

Le Président communique les dates des prochaines séances.

A Yverdon-les-Bains, le 28 novembre 2019

A Provence, le 28 mai 2020.

A Suchy, le 24 septembre 2020.

M. Hervé Kemmling explique être conscient que le Conseil se réunira au mois de novembre uniquement pour nommer un nouveau membre au CoDir. Ainsi cette assemblée sera aussi l'occasion de présenter les nouveaux véhicules et de faire une ou deux démonstrations commentées par le commandant.

Le Syndic du lieu M. Yves Pellaux nous présente en quelques mots la commune de Pomy et nous donne quelques explications chiffrées sur cette magnifique salle polyvalente. Il nous invite à prendre le verre de l'amitié accompagné de quelques produits du terroir local.

La séance est levée à **20h40**.

Patrick Grin



Président du conseil intercommunal

Valérie Outemzabet



Secrétaire du conseil intercommunal